

# Activités sociales et culturelles : Le SNU poursuit son offensive procédurale... Les Agents trinquent !

Une dotation agent de 170 €, une dotation par enfant de 360 €, une dotation Enfant Handicapé, les secours, les prêts à l'amélioration de l'habitat... C'est de ces prestations là dont vous ne pouvez plus bénéficier depuis le jugement du 5 janvier suite à l'action en justice du SNU contre la CNGASC (Commission Nationale de Gestion des Activités Sociales et Culturelles). La CNGASC a été contrainte d'arrêter son fonctionnement et donc le versement de vos prestations 2012 !

Comme si cela ne suffisait pas le SNU poursuit son offensive procédurale. **Une audience a eu lieu le 21 mars 2012 au Tribunal Administratif de Paris, suite à un recours du SNU contre l'arrêté d'agrément de l'article 44 de la CCN qui concerne les ASC.** Le risque encouru est **l'annulation rétroactive de l'agrément de l'article 44** de la CCN. En clair, cela conduirait à **perdre le bénéfice de la dotation du 1,3 %**, c'est à dire le budget qui a permis pendant ces dernières années la mise en place des prestations nationales précédemment citées.

La **CFE-CGC Métiers de l'Emploi** dénonce le comportement irresponsable du SNU. Celui-ci n'a pas renoncé à sa démarche procédurale alors qu'il en connaît les risques pour les Agents. **L'issue de cette procédure sera connue le 3 avril et nous vous tiendrons informés des conséquences de celle-ci.** En ouvrant cette boîte de pandore, ces gens là n'ont rien oublié et rien appris ! En cette année d'élections, il appartiendra à chacun(e) d'entre vous de se souvenir de ces initiatives procédurales aux effets pervers et négatifs pour chaque agent. **A la CFE-CGC, notre seule préoccupation, c'est l'intérêt des Agents !**

La **CFE-CGC Métiers de l'Emploi** rappelle son attachement au principe de mutualisation du 1,3% au niveau national qui permettrait à tous les salariés de compenser au moins en partie les inégalités de ressources entre les établissements et de créer une solidarité nationale entre tous.

**Afin de sortir de l'impasse actuelle, la CFE-CGC met tout en œuvre pour négocier un nouvel accord sur les ASC, un accord enfin juridiquement stabilisé !**



Rejoignez la **CFE-CGC Métiers de l'Emploi**,  
un clic <http://www.cfecgc-metiersdelemploi.fr>